



FRAUDE AGENCE IMMOBILIERE

Par BF1650

bonjour,
je suis propriétaire d'un bien immobilier
une agence immobilière à qui j'avais confié un mandat de vente en 2012 fait figurer aujourd'hui ce même bien sur son site internet avec la mention "VENDU PAR NOS SOINS"
en vous précisant qu'ayant changé d'avis en 2013, le bien n'a pas été vendu et j'en suis toujours propriétaire
l'agence étouffe ainsi son site internet en diffusant des informations frauduleuses
quelle action engager contre l'agence?
quelle sanction pour l'agence ?
merci de votre réponse

Par ESP

Bonjour
En première action, une lettre recommandée A/R avec mise en demeure de retirer la publication dans un délai précisé.
Sans résultat, vous pourrez intervenir juridiquement, revenez nous voir.

Par janus2

Bonjour,
Avant de parler de fraude, mieux vaudrait contacter cette agence, il peut s'agir tout simplement d'une erreur...